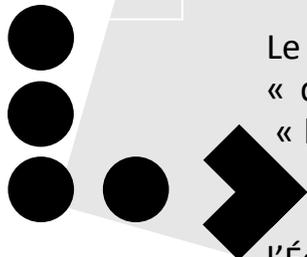


LE COLLÈGE UNIQUE POUR LA RÉUSSITE DES ÉLÈVES

LA CGT ÉDUC'ACTION, LE SYNDICAT DE TOUS LES PERSONNELS DE L'ÉDUCATION NATIONALE



Le président Macron semble avoir découvert le 25 août 2022 que « quelque chose ne marchait pas » à l'Éducation nationale et que « les inégalités étaient toujours aussi criantes ». Cependant il a exclu toute augmentation des moyens considérant que cela a déjà été fait. Le président semble penser que les cadres trop stricts de l'École empêcheraient chaque élève de réussir. Il souhaite que l'École soit plus libre, plus autonome et plus flexible.

DES MESURES INNOVANTES ?

Or depuis 2017 et la mise en place de la réforme des collèges, c'est bien cette politique qui a été appliquée. L'autonomie des établissements a « permis » à certains collèges de supprimer ou de réduire des enseignements (Lettres Classiques, Savoir nager...) au profit de projets (Classe à horaires aménagés...). Le résultat : des collèges de l'Éducation Prioritaire condamnés à prioriser les demi-groupes quand les collèges de centre-ville ouvrent des classes à projet.

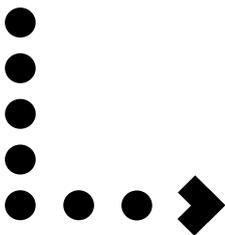


DEVOIRS FAITS

Le dispositif devoirs-faits dont

Seul 1 élève sur 3 a participé au dispositif devoirs faits en 2021-2022

l'objectif principal était l'aide aux élèves en difficulté (anciennement accompagnement éducatif) expérimenté dans l'académie de Créteil par le recteur Blanquer a été généralisé à l'ensemble des collèges. Pour quels résultats ? Seul 1 élève sur 3 a participé au dispositif devoirs faits en 2021-2022 (chiffre du site du ministère de l'Éducation nationale) et selon un rapport d'août 2020 de l'IGESR pas forcément ceux-celles qui en auraient le plus besoin. Par ailleurs, ce même rapport indique que pour être efficace le dispositif doit s'adresser en particulier aux élèves les plus en difficultés en maths et en français et que les élèves doivent assister régulièrement à plusieurs heures de devoirs faits par semaine. Or en 2022, faute de cadre national, de critères précis et de moyens, ces préconisations n'ont pu être appliquées.



ÉVALUATION 6ÈME : OUTIL DE L'ÉCOLE DU TRI ?

Du 13 septembre au 1^{er} octobre, les élèves nouvellement arrivé-es au collège devront subir une batterie de tests en français et en mathématiques. Quel accueil dans l'École de la confiance !

Cet outil au final très peu scientifique permet au gouvernement d'obtenir une soi-disant validation de ses politiques. Les biais dans ces études étant nombreux. Avec la création des seuils de catégories a posteriori, le ministère peut piloter une production favorable de statistiques. De plus, les effets des deux années d'enseignement perturbé par le Covid n'ont pas été prises en compte dans la méthodologie. Au sein des établissements, l'approche des évaluations donne parfois lieu à des séances de préparation. Cette dérive est très bien décrite dans la saison 4 de la série *The wire*. Dans certains pays anglo-saxons, ce genre de test a pris un rôle central dans l'année car ils déterminent une partie des moyens alloués.

Pour les enseignant-es, on peut voir le danger d'être renvoyé-es à un simple rôle d'exécutant-e. Déjà en CP, le ministère a édité des guides de méthode à suivre pour les enseignant-es. La liberté pédagogique des équipes s'en voit remise en cause. Cette volonté de déprofessionnaliser nos métiers est à mettre en lien avec la faiblesse de nos salaires.

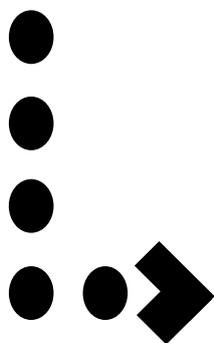
Les élèves entrent ainsi dans le secondaire dans un continuum qui va de ces évaluations jusqu'à Parcoursup. Une tentative de transformer en données chiffrées des processus où les relations humaines jouent un rôle important. Cette deshumanisation du rapport des élèves à l'École entraîne du stress, de l'injustice dans la vie des élèves.

ÉVALUATION, QUAND TU NOUS TIENS....

Sans doute le ministre NDiaye n'a pas encore bien compris le message des enseignant-es qui demandent du temps et des moyens pour accompagner leurs élèves dans de bonnes conditions, compenser les mois de confinement ou de cours manqués. Parce que ce sont encore des évaluations qui sont sorties du chapeau ! Cette fois c'est la classe de 4^{ème} qui est visée, pour des évaluations en mathématiques et en français.

Certes, ce n'est qu'une expérimentation pour cette année dans les 980 collèges qui devront s'y coller avant le 14 octobre.

Mais on peut s'interroger sur la pertinence d'un dispositif qui sert à quoi ? Nous ne savons pas trop. Permettre de remédier rapidement aux lacunes des élèves ? Mais avec quels moyens ? Alors qu'il manque encore tant d'enseignant-es pour assurer l'ensemble des cours, ce dispositif ne sert qu'à perdre du temps, distribuer les bons et les mauvais points mais sûrement pas à aider les élèves en difficulté.



La CGT Educ'action revendique l'abandon de ces évaluations. Nous proposons la mise en place de temps de concertation pour que les équipes puissent construire ensemble des outils pédagogiques adaptés à leurs élèves et les moyens nécessaires en lieu et place de ces outils bureaucratiques.

VEUT-ON EN FINIR AVEC LES INÉGALITÉS ?

C'est un fait admis : le premier mandat Macron a accru les inégalités en privilégiant des mesures bénéfiques aux plus riches au détriment des autres couches sociales. Il serait illusoire de croire que le milieu scolaire ait échappé à cette tendance lourde.

Le collège unique fait miroiter « l'égalité pour toutes et tous » mais les politiques éducatives mises en place par JM Blanquer n'ont fait que rendre toujours plus ardue la nécessaire prise en charge de l'hétérogénéité des élèves.

L'égalité pour toutes et Étous

Face à des classes bondées, sans réels moyens de faire face aux difficultés des plus fragiles et aux écarts de niveaux qui s'accroissent, beaucoup d'enseignant-es n'y arrivent plus, perdent le sens de leur métier et certaines équipes finissent par ne plus voir la richesse de l'hétérogénéité et en appellent au retour des « classes de niveaux » comme solution ultime.

Dans le contexte d'une société valorisant la réussite individuelle, d'un ministère exhibant ses « premier-ères de cordées » ayant réussi là où les autres sont censé-es échouer, l'idée d'un collège pour tou-ttes est insidieusement mise à mal et remplacée par celle d'un collège pour chacun-e... et d'abord pour soi ou plus exactement pour celles et ceux qui connaissent le système et savent y réussir.

Il est urgent que le nouveau ministre NDiaye clarifie l'avenir du collège unique en permettant à toutes et tous d'y réussir pleinement, à commencer par celles et ceux qui n'ont que l'École pour apprendre. Il est primordial que les personnels fassent clairement entendre ce besoin de réelle démocratisation. La CGT Educ'action sera à leurs côtés.

EPS VS ACTIVITÉ SPORTIVE...

À partir de la Toussaint, le ministère souhaite que des collèges (3 à 7 par département) testent un dispositif permettant aux élèves volontaires de participer à 2h d'activités sportives hebdomadaires,

sur du temps périscolaire. Ces activités seront dispensées par les associations et clubs sportifs partenaires. Cela se fera sur la base du volontariat des élèves, mais en priorisant les élèves en décrochage d'activités sportives, et les filles.

Voilà encore de quoi remplir la semaine des collégien-nes. Si le sport est incontestablement nécessaire parce qu'il contribue fortement au développement de l'autonomie des élèves, ainsi qu'à la connaissance et l'évolution de leur corps et à la promotion de leur santé, il doit rester du ressort des professeur-es d'EPS, dans le cadre du collège, permettant ainsi à chacun-e un même accès. À ce stade le ministère n'écarte pas la possibilité de demander une participation aux familles, ce qui romprait le principe d'égalité entre les élèves. Quant aux installations sportives permettant aux associations d'intervenir... Là aussi nous sommes loin de l'égalité.

La CGT Educ'action revendique la mise aux normes et la création d'installations sportives suffisantes pour chaque collège et des mesures pour favoriser le développement du sport scolaire.

URGENCE SUR LES SALAIRES

Décidément les mois et les rentrées se

suivent et continuent à se ressembler, nouveau ministre ou pas. Alors que nous traversons une période inflationniste rarement égalée, les salaires et le pouvoir d'achat sont une préoccupation majeure de TOUS les personnels.

En parallèle, la politique salariale dans l'Éducation nationale est catastrophique. L'inflation atteint des sommets alors que nos salaires, eux, n'ont augmenté que de 3,5 %. Quant aux promesses de revalorisation du ministre, après 3 années à entendre celles de son prédécesseur, elles ne concerneraient que les enseignant-es oubliant largement les autres personnels, administratifs, de santé et sociaux, techniques ainsi que les plus précaires que sont les AESH et AEd. Pour la CGT Éduc'action, c'est inacceptable. Inacceptable aussi la volonté de lier la moitié de cette éventuelle augmentation à l'engagement des enseignant-es dans un « pacte » qui n'est que l'application du « travailler plus pour gagner plus ».

Il y a 25 ans un·e enseignant·e en début de carrière percevait l'équivalent de 1,55x le SMIC, et 3,52x en fin de carrière. Aujourd'hui il ou elle perçoit 1,11x le SMIC en début de carrière et 2,33x en fin de carrière au dernier échelon de la hors-classe.

Remplacer l'ancienneté par le mérite, augmenter les personnels en début et milieu de carrière et pas les autres, ce n'est pas vraiment avoir une « vision d'ensemble de l'évolution des carrières » évoquée par le ministre le 26 août dernier.

La CGT Éduc'action revendique le dégel de la valeur du point d'indice avec le rattrapage des pertes antérieures, l'indexation de la valeur du point sur l'indice des prix à la consommation, un doublement minimum du traitement entre le début et la fin de carrière, pour une carrière complète, l'égalité salariale entre les femmes et les hommes et la revalorisation conséquente et immédiate des pensions.

Il y a 25 ans un·e enseignant·e en début de carrière percevait l'équivalent de 1,55x le SMIC, et 3,52x en fin de carrière

- des **moyens** pour travailler en groupes à effectif réduit, avec un cadrage national ;
- des **recrutements** massifs de personnels (enseignant-es, ATSS, vie scolaire, AESH,..) pour couvrir les besoins ;
- des **classes** ne dépassant pas 20 élèves voire 15 en Éducation prioritaire ;
- la création de **vrais statuts** pour les AESH et les AEd.

avec la CGT UN AUTRE CHOIX de SOCIÉTÉ